## Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

*M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur*: Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant inférieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée ou formalisée par le Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, par une autorisation de principe en date du 11 juin 2009, a chargé M. le Maire de signer les marchés correspondants.

Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours,...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

L'autorisation de principe du 11 juin 2009 a également chargé M. le Maire de signer tous les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du contrat initial inférieure à 10 %.

Pour certains des marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

La liste ci-après récapitule l'ensemble de ces avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Voirie  Grande Rue (entre la place Pasteur et la rue des Boucheries) Pose de dalles en pierre calcaire en pleine largeur	ISS Espaces Verts 25000 Besançon	277 401,44 € TTC	34 703,01 € TTC	9/10/2009
Avenant n° 1 : Traitement anti-taches, modification du plan initial de calepinage				
Architecture et Bâtiments  Mairie 4-6, rue Mégevand Réaménagement du service Education Avenant n° 2 : prestation supplémentaire	VUILLEMIN 25220 Chalezeule	23 665,28 € TTC + 1 517,19 € TTC Avenant n° 1	+ 943,13 € TTC	Pas de CAO
Aménagement des locaux du Service Voirie Propreté et du Comité des Fêtes sur le site de l'ex-usine SUPERFOS Avenant n° 1 Prestations supplémentaires	AECE 25660 La Vèze	67 478,56 € TTC	9 354,78 € TTC	23/10/2009

## **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer les avenants ci-dessus.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.